Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2023/2610

17.11.2023

DÉCISION (PESC) 2023/2610 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 15 novembre 2023

portant nomination du commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2021/661 (EUNAVFOR ATALANTA/3/2023)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) ([1]), et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) (ci-après dénommé «commandant de l'opération de l'Union européenne»).

(2) Le 20 avril 2021, le COPS a adopté la décision (PESC) 2021/661 ([2]), portant nomination du vice-amiral José M. NÚÑEZ TORRENTE en tant que commandant de l'opération de l'Union européenne à partir du 21 avril 2021.

(3) Le 22 septembre 2023, les autorités militaires espagnoles ont proposé que le contre-amiral Ignacio VILLANUEVA SERRANO succède au vice-amiral José M. NÚÑEZ TORRENTE en tant que commandant de l'opération de l'Union européenne à partir du 23 novembre 2023.

(4) Le 28 septembre 2023, le Comité militaire de l'Union européenne a soutenu la proposition de nomination du contre-amiral Ignacio VILLANUEVA SERRANO en tant que commandant de l'opération de l'Union européenne.

(5) Le 30 octobre 2023, le contre-amiral Ignacio VILLANUEVA SERRANO a été promu vice-amiral.

(6) Il y a donc lieu d'abroger la décision (PESC) 2021/661,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le vice-amiral Ignacio VILLANUEVA SERRANO est nommé commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) à partir du 23 novembre 2023.

Article 2

La décision (PESC) 2021/661 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 23 novembre 2023.

([1]) JO L 301 du 12.11.2008, p. 33.

([2]) Décision (PESC) 2021/661 du Comité politique et de sécurité du 20 avril 2021 portant nomination du commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta) et abrogeant la décision (PESC) 2021/87 (ATALANTA/3/2021) (JO L 140 du 23.4.2021, p. 12).

Fait à Bruxelles, le 15 novembre 2023.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
D. PRONK